

REGLEMENT INTERIEUR

1. Dispositions générales

- 1.1 Le présent règlement intérieur s'applique à tous les occupants du SPOT, centre d'hébergement et de restauration de l'ISFME.
- 1.2 Chaque occupant s'engage à respecter ce règlement ainsi que toutes les consignes de sécurité affichées dans l'établissement.

2. Accès et sécurité

- 2.1 L'accès au SPOT est strictement réservé aux ressortissants de l'ISFME (stagiaires, intervenants, partenaires).
- 2.2 Une clé est remise à chaque occupant à son arrivée. Elle devra être restituée le matin du jour de départ.
- 2.3 Pour des raisons de sécurité, il est interdit de prêter sa clé à une tierce personne.
- 2.4 Les issues de secours doivent rester dégagées en permanence.
- 2.5 En cas d'incendie, il faut suivre le plan d'évacuation affiché à dans le couloir à chaque étage.
- 2.6 En cas d'urgence veuillez composer :
 - ➔ Sur les horaires d'ouverture : **05 81 12 00 57**
 - ➔ La nuit et en dehors des horaires d'ouverture (gardien sur place de 22h à 6h30) : **07 72 51 27 22**
 - ➔ **Urgences : Pompiers : 18 – Samu : 15 – Police : 17**

3. Hébergement

- 3.1 Les chambres doivent être maintenues en bon état de propreté par son occupant.
- 3.2 Il est interdit de fumer ou de consommer des substances illicites dans les chambres et dans l'ensemble des locaux.
- 3.3 Le silence doit être respecté entre 22h00 et 7h00.
- 3.4 Aucun accompagnant n'est autorisé en chambre. L'hébergement est strictement réservé aux ressortissants de l'ISFME.
- 3.5 Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.
- 3.6 L'ajout d'un lit supplémentaire dans les chambres n'est pas possible.

4. Restauration

- 4.1 Les repas doivent être pris dans les espaces prévus à cet effet (salle de restauration ou terrasse).
- 4.2 Il est interdit d'emporter le repas dans les chambres, sauf accord exceptionnel de la direction.
- 4.3 Les horaires de service des repas doivent être respectés.

5. Bar

- 5.1 L'accès au bar est autorisé uniquement sur les horaires d'ouverture.
- 5.2 Il est interdit de consommer au bar des boissons apportées de l'extérieur.
- 5.3 La consommation d'alcool doit se faire de manière responsable.
- 5.4 En cas de comportement inapproprié, la direction se réserve le droit de restreindre l'accès au bar.

6. Espaces communs

- 6.1 Les espaces communs doivent être maintenus propres et en bon état, une attention particulière est demandée à chaque occupant.
- 6.2 L'utilisation des équipements mis à disposition (TV, billard, etc.) doit se faire dans le respect du matériel et des autres occupants.
- 6.3 Le Wi-Fi est disponible gratuitement dans les chambres et en salle commune du SPOT.
- 6.4 L'accès à la piscine est strictement réservé aux ressortissants du SPOT ISFME sur les périodes d'ouverture. Son règlement intérieur est consultable à proximité du bassin.

7. Comportement

- 7.1 Un comportement respectueux est exigé envers le personnel et les autres occupants.
- 7.2 Toute forme de harcèlement ou de discrimination n'est pas tolérée.
- 7.3 La possession et l'usage de drogues sont formellement interdits.

8. Parking

- 8.1 Le stationnement des véhicules est gratuit, il doit se faire uniquement sur les emplacements prévus à cet effet.
- 8.2 LE SPOT décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des véhicules stationnés.

9. Dégradations et pertes

- 9.1 Toute dégradation ou perte de matériel sera facturée à l'occupant responsable.
- 9.2 Tout dysfonctionnement ou dégradation constaté doit être signalé rapidement à l'accueil.

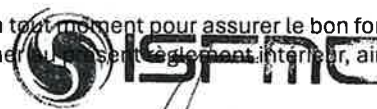
10. Sanctions

- 10.1 Le non-respect de ce règlement peut entraîner l'exclusion immédiate de l'établissement.
- 10.2 En cas d'exclusion pour motif grave, l'intégralité du séjour sera due.

11. Modifications

La Direction se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement. En séjournant à LE SPOT, vous acceptez de vous conformer au présent règlement intérieur, ainsi qu'aux conditions générales de vente consultables à la réception.

Date de mise en application : le 06 janvier 2026
La Direction



1, Rue Henri Michel
12400 Saint-Affrique
Tél: 05 65 98 23 30
: 399 473 896 00014 - APE 8559A